

---

Réf. : CB/DL/ma CP 06/014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec prière d'insérer  
Remerciements anticipés

Chantal BERTOUILLE  
Député du Hainaut occidental

**Chantal Bertouille s'inquiète du manque de visibilité des**  
**« zones 30 » aux abords des écoles**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005, la vitesse est limitée à 30km/h aux abords des écoles. Pour Chantal Bertouille « *bon nombre d'automobilistes ont assimilé cette nouvelle obligation et lèvent donc le pied aux abords des bâtiments scolaires... qu'ils connaissent. En effet, les panneaux 'zone 30' qui ont été installés le long de nos routes sont bien souvent de petite taille, mal placés et perdus parmi le restant de la signalisation* »

C'est pourquoi Chantal Bertouille vient d'interroger le Ministre Daerden sur la possibilité de renforcer la signalisation aux abords des écoles, notamment par un marquage au sol adéquat indiquant l'entrée dans une telle zone.

Dans sa réponse, le Ministre Daerden souligne « *la signalisation sur le revêtement de la chaussée est en général efficace. Toutefois, elle doit être faite en matériaux anti-dérapant* ».

Il faut d'ailleurs savoir que quelques abords d'écoles sont déjà pourvus de grands marquages au sol représentant, soit le panneau A23, soit le rappel de limitation de vitesse. Ce marquage au sol ne représente cependant qu'un nombre limité d'établissements.

C'est pourquoi, dans sa réponse, le Ministre Daerden informe le Député Chantal Bertouille que : « *Avant de systématiser cette mesure à la Région wallonne, un test à grande échelle va être entrepris aux abords d'une sélection d'écoles situées sur le réseau régional dans le Brabant wallon. Après évaluation, la généralisation pourra être envisagée* ».

Chantal Bertouille insiste donc pour que des efforts soient consentis afin d'améliorer la sécurité des plus jeunes aux abords des écoles.

